

**Le terme d'identité** recouvre souvent des réalités qui se superposent mais ne se confondent pas : l'identité juridique d'une personne se distingue ainsi de son identité construite. Il est donc utile de réfléchir à ce concept d'identité avant de mettre en œuvre une programmation en EMC.

On peut distinguer l'**identité juridique** ou **personnelle** qui se divise en deux acceptions :  
Est identique ce qui reste lui-même, identique à lui-même, à différents moments de son existence malgré les changements qui l'affecte. C'est l'identité du moi. Pour l'individu, c'est celle qui est consignée dans l'état civil et certifiée par les papiers d'identité, celle qui, le cas échéant, est établie par l'identification judiciaire. C'est en ce sens que les programmes posent la question de l'identité.  
Est identique, ce qui est unique mais perçu ou nommé de plusieurs manières : le lac Léman est identique au lac de Genève. Vénus est identique à l'étoile du soir et à l'étoile du matin.

Avec l'explosion des réseaux sociaux notamment, il faut mentionner l'**identité numérique** comme l'ensemble des informations sur soi-même que l'on laisse sur l'Internet par une action volontaire ou involontaire.

Il y a ensuite l'**identité de nature** ou naturelle, qui permet de reconnaître qu'un objet appartient à une classe d'objets (un livre, un chat, un homme...). Cette identité de nature est la cause de l'égalité de nature, elle fonde l'égalité naturelle (entre les livres, les chats, les hommes...)

Il y a aussi l'**identité mathématique** (identités remarquables), c'est une égalité algébrique qui subsiste quelles que soient les valeurs attribuées aux lettres :  $(a+b)^2 = a^2+b^2+2ab$ . (Contrairement aux équations qui ne sont vraies que pour certaines valeurs des inconnues)

Il y a enfin l'**identité qualitative** ou **spécifique**, lorsque deux ou plusieurs objets numériquement distincts possèdent les mêmes propriétés et qualités : deux gouttes d'eau, deux exemplaires d'un même livre sont différents mais identiques. (Leibnitz a montré que cette identité n'existait en fait jamais).

### **Utilité des ces définitions pour mettre en oeuvre les programmes d'EMC**

Les programmes d'EMC évoquent le concept d'identité à trois reprises au moins entre les cycles 3, 4 et les lycées :

-**En cycle 3**, la dimension « Droit et règle » est mobilisée notamment pour reconnaître les traits constitutifs de la République française en travaillant sur la notion de citoyenneté nationale et européenne à travers l'exemple de l'identité juridique d'une personne.

-**En cycle 4**, c'est la dimension « Sensibilité » qui est convoquée pour comprendre que l'aspiration personnelle à la liberté suppose de reconnaître celle d'autrui, en reconnaissant à chacun une identité personnelle ou légale.

-Au lycée, c'est la notion d'identité numérique qui est au cœur de l'étude et des débats, dans le thème « Les enjeux moraux et civiques de la société de l'information ».

Il est donc tout à fait utile de concevoir cette notion d'identité dans une logique de parcours au moins entre les cycles 3 et 4. L'identité numérique n'étant pas un problème qui émerge au lycée, il convient de l'étudier dès le cycle 4 au moins, en lien avec le droit et la règle (Comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques) ou encore dans

le cadre de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) en collaboration avec le professeur documentaliste.

Plus largement l'identité peut être articulée avec le principe de laïcité qui assure à chacun les conditions du respect de la vie privée mais également des droits élémentaires qui lui permettent d'agir en son nom propre ou dans le cadre d'une action collective.

De ce point de vue, l'identité spécifique ou qualitative peut servir à rappeler aux élèves que les hommes sont égaux mais pas identiques. En ce sens, ils sont au contraire tous différents : suffisamment identiques pour se comprendre, mais suffisamment différents pour avoir des choses à se dire. L'identité personnelle permet de reconnaître ce qui rapproche différentes personnes (langue, croyances...) et se construit donc en résonance avec la prise de conscience des identités collectives. Cette reconnaissance de son identité personnelle et collective doit permettre de comprendre que tout homme se construit de cette façon et être donc source de tolérance et de compréhension et non de repli identitaire.

Comme le souligne Jean Claude Kaufman, sociologue au CNRS, le questionnement identitaire individuel (à chacun sa vérité, sa morale, son engagement...) est un phénomène récent (années 1960') et finalement très exigeant : s'il libère l'individu du carcan des identités héritées ou imposées, il exige de chacun la capacité à récapituler le passé et à se projeter dans l'avenir des « soi possibles », conditions nécessaires à la construction de son identité personnelle. L'impossibilité de construire cette identité par récapitulation du passé et projection dans l'avenir est lourde de risques de violences individuelles ou collectives, surtout lorsque ce phénomène s'accompagne de marginalisation et de perte de l'estime de soi.

Vincent Borella  
IA-IPR